



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20686
13 juin 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 12 JUIN 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU NICARAGUA AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la note que
S. E. M. Miguel d'Escoto Brockmann, Ministre des relations extérieures de la
République du Nicaragua, a adressée le 9 juin 1989 à S. E. M. James Baker III,
Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente note et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Alejandro SERRANO CALDERA

ANNEXE

Lettre datée du 9 juin 1989, adressée au Secrétaire d'Etat des
Etat-Unis d'Amérique par le Ministre des relations extérieures
du Nicaragua

Je tiens à m'élever de la façon la plus énergique contre les actes de terrorisme que continuent de perpétrer des groupes mercenaires au service du Gouvernement des Etats-Unis et dont le plus récent est décrit ci-après :

Le 8 juin de l'année en cours, à 22 h 35, un groupe de mercenaires somozistes, dont le nombre n'a pas été déterminé, a attaqué la centrale hydro-électrique "Planta Centroamérica", située à environ 16 km de Jinotega. Cette centrale de 50 MW alimente le réseau national en électricité. Au cours de cette attaque perfide, les mercenaires ont utilisé des fusils, des lance-roquettes RPG-7 et des mortiers. Quatre obus de mortier sont tombés sur les murs de protection des transformateurs. Cette action criminelle a blessé un de nos soldats.

Ces faits montrent clairement que la politique de terrorisme d'Etat et de violation du droit international, que la Cour internationale de Justice a condamnée dans son arrêt historique du 27 juillet 1986, continue d'être appliquée et que le Gouvernement des Etats-Unis continue à manquer à l'obligation qui lui est faite de mettre un terme aux actions militaires et paramilitaires menées contre le Nicaragua.

Le Gouvernement des Etats-Unis non seulement repousse et méconnaît la volonté de paix que les Présidents centraméricains ont manifestée en signant la Déclaration de Costa del Sol, mais encore a utilisé pressions et menaces à l'encontre des autres gouvernements d'Amérique centrale pour qu'ils s'opposent aux initiatives de paix qu'elle contient, en particulier le Plan commun de démobilisation, de rapatriement et de réinstallation des forces des contras.

Les faits parlent d'eux-mêmes. Les fruits de l'accord bipartite, qui s'oppose à la volonté des Présidents centraméricains, ont été des fruits de mort, de terrorisme et de destructions considérables pour nos peuples, ce qui a aggravé la situation en Amérique centrale et bloqué les initiatives régionales en cours.

Les chiffres montrent objectivement cette tragique réalité : depuis la signature des accords de Costa del Sol, le 15 février 1989, jusqu'au 30 mai les contre-révolutionnaires ont dirigé plus de 100 attaques contre des objectifs civils, économiques et militaires. Les victimes civiles, qui sont le point de mire des groupes terroristes, s'élèvent pour cette période à 163, et se décomposent comme suit : 37 morts, 32 blessés et 94 prisonniers. Notre armée a perdu au total 224 soldats. En ce qui les concerne, les forces mercenaires, dont les attaques menées en violation du cessez-le-feu décrété unilatéralement par mon gouvernement, ont été repoussées, ont eu 456 pertes.

Le Gouvernement nicaraguayen met en demeure le Gouvernement des Etats-Unis de renoncer à la politique terroriste sanglante qu'il pratique contre le peuple nicaraguayen et de faire honneur aux engagements que le droit international comporte pour tous les Etats, et en particulier les Etats-Unis que la plus haute

instance judiciaire du monde a condamnés pour la politique illégale, immorale et aventuriste qu'ils menaient et, les faits que je viens de décrire le montrent, qu'ils continuent de mener.

Le Ministre des relations extérieures,

(Signé) Miguel D'ESCOTO BROCKMANN
